MAIRIE de ALEX
10 JUIL. 2025
COURRIER "ARRIVÉE"

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

Commune d'Alex
Monsieur le Maire
Place de l'église
74290 ALEX

Pôle Territoires
Dossier suivi par Caroline GARY
Site d'Annecy
Tél. : 06.88.03.98.52
N/réf : ES/CG/nb

Siège Social
52 avenue des Iles
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél. : 04 50 88 18 01
Fax : 04 50 88 18 08

40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél. : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53

Email : contact@smb.chambagri.fr

Annecy, le 02 juillet 2025

Objet : **Avis de la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc sur le projet de modification n°2 du PLU d'Alex**

Monsieur le Maire,

Vous avez sollicité l'ais de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc quant au projet de modification n°2 du PLU d'Alex nous vous vous en remercions. Nous vous prions de trouver ci-après nos remarques.

Nous souhaitons préalablement préciser que nous analysons les projets des territoires dans une vision globale, au regard des différents plans, projets, programmes qui impliquent l'activité agricole.

A ce titre, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes a engagé un PAT (Projet d'Alimentation Territorial) qui prône notamment le rapprochement entre producteurs et consommateurs.

Nous tenons également à rappeler que le projet de STECAL, objet de la présente modification du PLU, se situe en zone A, agricole, sur laquelle a été identifié un corridor écologique. Le règlement écrit de ce secteur dispose que toute nouvelle construction agricole y est interdite, seules les extensions des bâtiments agricoles y étant autorisées.

Le projet de STECAL viserait à supprimer la vocation agricole de constructions pour une vocation autre sur une surface agricole d'environ 6000 m2, emprise injustifiée au regard des éléments du dossier (pas d'extension des constructions prévue).
Or, nous encourageons vivement les collectivités à préserver les constructions agricoles, d'autant plus lorsqu'elles sont situées dans des corridors écologiques qui interdisent toute nouvelle construction agricole.

L'ensemble de constructions agricoles ciblé par le STECAL, si elles ne sont plus adaptées à de l'élevage bovin laitier, pourrait être utilisé pour un projet de diversification agricole de type production végétale, maraîchage, … Le site s'y prêterait avec notamment le développement de vente directe potentiel qu'il offre de par sa localisation le long d'un axe routier très fréquenté.

Aussi, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc émet son opposition au projet de modification n°2 du PLU d'Alex. Nous demandons que les constructions concernées restent classées en zone A du PLU et que la collectivité y favorise sa reprise pour une activité agricole.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Siret 130 016 926 00011
APE 9411Z
www.services.casmb.fr

Nous restons à votre disposition afin de réexaminer ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Émeline SAVIGNY
Vice-Présidente en charge de l'Aménagement
Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc